Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_07D-DE

CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

N° 00007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : **Signature de deux conventions annuelles d'objectifs avec la Ville de Paris précisant les financements attribués par la Ville à l'action du Centre d'Action Sociale en matière d'insertion par l'activité économique pour l'année 2026**

Le Conseil,
Vu le code du travail, et notamment les articles L.5132-1 et suivants ;

Vu le Code l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles R123-39 et suivant ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2025 DAE 239 et n° 2026 DAE 106 ;

Vu les projets de conventions annuelles d'objectifs avec la Ville de Paris précisant les financements attribués par la Ville à l'action du Centre d'Action Sociale en matière d'insertion par l'activité économique au titre de l'année 2026.

Vu le mémoire présenté par le Directeur Général du Centre d'action sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de deux conventions annuelles d'objectifs avec la Ville de Paris précisant les financements attribués par la Ville à l'action du Centre d'Action Sociale en matière d'insertion par l'activité économique au titre de l'année 2026.

Délibère

Article 1
Le conseil d'administration approuve les conventions et autorise le Directeur Général du CASVP à signer les conventions annuelles d'objectifs avec la Ville de Paris précisant les financements attribués par la Ville à l'action du Centre d'Action Sociale en matière d'insertion par l'activité économique au titre de l'année 2026.

Article 2
Le conseil d'administration du CASVP accepte la première subvention d'un montant de 146 000€ et la seconde d'un montant de 49 000 € versées par la Ville de Paris pour son action au titre de l'insertion par l'activité économique au titre de l'année 2026.

Article 3
Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général d'exploitation du CASVP (ligne 75738).

P/ le Président
du Conseil d'Administration

Fatoumata KONE